



# LA MAISON du coin

La Roche-Sur-Yon / Bellevigny

SARL TDN+ Invest au capital de 10 00000 € - Succursale : 64, Rue de Verdun - 85000 LA ROCHE SUR YON / 38bis, Rue Georges Clémenceau - 85170 BELLEVIGNY  
Siège social : 16, Rue du Maréchal Foch - 85000 LA ROCHE SUR YON - E-mail : [accueil@lamaisonducoin.fr](mailto:accueil@lamaisonducoin.fr) - [www.lamaisonducoin.fr](http://www.lamaisonducoin.fr)

RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 528 521 644 - Carte Professionnelle de transaction sur immeuble et fonds de commerce délivrée par CCI de la Vendée sous le N° CPI 8501 2016 000 005 026 - Garantie financière GALLIAN de 120 000,00 € sans manipulation de fonds n° 48582G

## BAREME 2020 - HONORAIRES TTC \*

Transaction immobilier traditionnel ancien - Honoraires charges acquéreurs  
(Appartement, Maison, Garage, ...)

RIX DE VENTE NET	TAUX (%)
< à 50 000€	Forfait 4 500 €
50 001 € à 100 000 €	10,00 %
100 001 € à 200 000 €	8,50 %
200 001 € à 300 000 €	7,00 %
300 001 € à 400 000 €	6,50 %
400 001 € à 500 000 €	6,00 %
+ de 500 001€	5,50 %

Transaction terrain - Honoraires charges acquéreurs

RIX DE VENTE NET	TAUX (%)
< à 25 000€	Forfait 4500 €
25 001 € à 50 000 €	Forfait 5 000 €
+ de 50 001€	10,00 %

Location - Honoraires répartis entre le bailleur et le locataire  
selon la loi ALUR du 27 mars 2014

	Honoraires à la charge du bailleur (décomposé en :	Honoraires à la charge du locataire décomposé en :
Honoraires d'entremise et de négociation	Forfait de 80€ TTC à la charge du bailleur	
Honoraires de prestations de visites, constitution de dossier et rédaction de bail	5% TTC du loyer annuel (plafonnés à 8€ TTC/m <sup>2</sup> )	5% TTC du loyer annuel (plafonnés à 8€ TTC/m <sup>2</sup> )
Honoraires de réalisation d'état des lieux	2% TTC du loyer annuel (plafonné à 3€ TTC/ m <sup>2</sup> )	2% TTC du loyer annuel (plafonné à 3€ TTC/ m <sup>2</sup> )

Avis de Valeur à usage d'habitation : Forfait de 250€ H.T. soit 300€ TTC pour bien situé sur l'agglomération de la Roche-sur-Yon - Ajouter 0,40€/km pour bien situé hors agglomération de la Roche-sur-Yon.

Demande de certificat d'urbanisme : Forfait de 150€ H.T. soit 180€ TTC

\* : Applicable à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) - Commerces - Immobilier Entreprises

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Honoraires sur le prix de vente à la charge de l'acquéreur  
Mixte / Commercial / Professionnel / Terrain

Locaux Commerciaux ou Industriels - Bureaux - Terrains à bâtir ou non - Exploitations Rurales - Garages ou Parkings

PRIX DE VENTE H.T.	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
Prix vente < ou égal à 25 000 €	Forfait de 4 500 €	Forfait de 5 400 €
Prix de vente de 25 001 € à 50 000 €	Forfait de 5 000 €	Forfait de 6 000 €
Prix de vente de 50 001 € à 150 000 €	10 % H.T. du prix de vente	12 % T.T.C. du prix de vente
Prix de vente de 150 001 € à 250 000 €	9 % H.T. du prix de vente	10,8 % T.T.C. du prix de vente
Prix de vente de 250 001 € à 350 000 €	8 % H.T. du prix de vente	9,6 % T.T.C. du prix de vente
Prix de vente de 350 001 € à 500 000 €	7 % H.T. du prix de vente	8,4 % T.T.C. du prix de vente
Prix de vente supérieur à 500 001 €	6 % H.T. du prix de vente	7,2 % T.T.C. du prix de vente

Honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10% H.T. du prix de vente.  
En cas de vente inférieur ou égal à 50 000 €, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche inférieure de laquelle sera fixé le prix de vente.

### LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Honoraires de location à la charge du preneur : Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages, ...

LOYER MENSUEL H.T.	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
Loyer de 0 € à 1 000 €	20% sur le loyer annuel H.T.	24 % sur le loyer annuel T.T.C.
Loyer de 1 001 € à 2 000 €	21% sur le loyer annuel H.T.	25,2 % sur le loyer annuel T.T.C.
Loyer de 2 001 € à 3 000 €	22% sur le loyer annuel H.T.	26,4 % sur le loyer annuel T.T.C.
Loyer de 3 001 € à 5 000 €	23% sur le loyer annuel H.T.	27,6 % sur le loyer annuel T.T.C.
Loyer à partir de 5 001 €	24% sur le loyer annuel H.T.	28,8 % sur le loyer annuel T.T.C.

Honoraires de rédaction de bail à la charge du preneur : 1 mois du loyer mensuel H.T.  
(Minimum perçu : 600 € H.T. soit 720 € T.T.C. - Maximum perçu : 1 000 € H.T. soit 1 200 € T.T.C.)  
Honoraires de réalisation d'état des lieux à la charge du preneur/bailleur selon mandat : 200 € H.T. soit 240 € T.T.C.

### TRANSACTIONS SUR FONDS DE COMMERCE / FONDS D'INDUSTRIE CESSION DE PARTS DE SOCIETE / CESSION DE DROIT AU BAIL / PAS DE PORTE

Honoraires sur le prix de cessions à la charge de l'acquéreur

TRANSACTION	HONORAIRES H.T.	HONORAIRES T.T.C.
De 0 à 60 000 €	Forfait à 6 000 €	Forfait à 7 200 € T.T.C.
De 60 001 € à 150 000 €	10% H.T.	12 % T.T.C.
De 150 001 € à 500 000 €	9% H.T.	10,8 % T.T.C.
De 500 001 € à 750 000 €	8% H.T.	9,6 % T.T.C.
De 750 001 € à 1 000 000 €	7% H.T.	8,4 % T.T.C.
Plus de 1 000 001 €	6% H.T.	7,2 % T.T.C.

Les honoraires ne comprennent pas la rédaction d'acte, l'établissement de diagnostics, du métrage, et tous autres actes à la charge d'un notaire, avocat ou expert-comptable. En cas de cession d'une société, les honoraires sont calculés sur la base de la valorisation de l'actif immobilisé (que l'actif soit un fonds de commerce, droit au bail, local, entrepôt ou bureaux) et non sur la base du prix principal (ou net vendeur) des parts sociales elles-mêmes.

**LICENCE IV : 2 500 € H.T. (3 000 € T.T.C.) à la charge du preneur/acquéreur/mandant selon mandat**

**CONSULTATION / CONSEIL : 200 € H.T. (240 € T.T.C.) à la charge du preneur/acquéreur selon mandat**